

---

## CONVENTION DE STAGE

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

### ARTICLE 1 : Signataires

#### Organisme d'accueil

Nom :

Représenté par : en qualité de :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Nature de l'activité de l'organisme d'accueil :

#### Stagiaire

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

#### Etablissement d'enseignement supérieur

Nom : Université de la Sarre  
représentée par le Univ.-Prof. Dr. Ludger Santen  
en qualité de Président de l'Université

Adresse : Universität des Saarlandes, Campus, D-66123 Saarbrücken

Visa:

Par délégation représentée par :

Dr. Johannes Abele  
Directeur du Bureau International – International Office  
Universität des Saarlandes  
Campus A4.4  
D-66123 Saarbrücken

Téléphone: +49 (0)681 302-71100

Télécopie: +49 (0)681 302-71101

**ARTICLE 2 : Etudes ou formation suivies**

Nature des études ou de la formation:

Durée:

Diplôme préparé ou qualification visée:

Niveau atteint (semestre 1, semestre 2, etc.):

**ARTICLE 3 : Programme du stage**

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement et dans l'entreprise.

**Objectifs pédagogiques du stage :**

**Progression dans les apprentissages** et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire :

**Nom, prénom et qualité** du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement :

**Nom, prénom et qualité** du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :

#### **ARTICLE 4 : Condition du stage**

**Durée du stage :** Mois/Jours, du au

**Lieu(x)** où il s'effectue :  
(en cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes)

**Horaires** de présence du stagiaire :

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

**Montant de la gratification par l'entreprise:** (s'il y a lieu)

#### **ARTICLE 5 : Couverture sociale**

Pendant la durée du stage, le stagiaire conserve sa qualité d'étudiant. Le/la stagiaire est assuré(e) contre les risques maladie; pour le risque accident, au minimum au titre de l'assurance complémentaire conclue par le Studentenwerk im Saarland e.V.

#### **ARTICLE 6 : Responsabilité civile**

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

#### **ARTICLE 7 : L'assurance accidents**

Le stagiaire doit avoir souscrit une assurance accidents auprès d'un organisme d'assurance de son/sa choix.

#### **ARTICLE 8 : Evaluation du stage**

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lue et approuvée »

Organisme d'accueil

Le/la stagiaire

L'Université